

PRD suisse

Conférence de presse du 8 juillet 1983

## ALLOCUTION DE BIENVENUE

par M. Yann Richter, Président du PRD suisse

Quelques considérations générales ne sont pas inutiles, au moment où nous sommes amenés à présenter la politique féminine du Parti radical, et plus précisément les résultats des études du groupe de travail "Femme et politique" créé au sein de notre parti il y a un certain nombre d'années déjà.

Relevons tout d'abord que le développement du rôle de la femme dans la vie de la cité correspond pleinement aux idéaux de notre parti, en particulier à l'objectif, poursuivi constamment par celui-ci, du libre épanouissement de l'individu. La femme, comme l'homme, doit être en mesure de développer ses dons au maximum et librement. Le démantèlement complet de toutes les normes juridiques et de toutes les habitudes de vie qui discriminent nos compagnes, constitue donc un postulat radical fondamental.

Simultanément, notre conviction est que ce but doit être atteint en premier lieu, dans une société libre, par le biais de l'effort personnel et en mettant en œuvre le sens de la responsabilité individuelle. Les procédures juridiques ne doivent intervenir que lorsque les discriminations ne peuvent être supprimées autrement. Certes, des modifications de lois sont et seront nécessaires. Nous considérons aussi, de ce point de vue, que la mission contenue dans le nouvel article constitutionnel sur l'égalité

des droits entre hommes et femmes ne s'adresse pas seulement au législateur fédéral, mais aussi à ceux des cantons et aux autorités des communes. Cependant, d'une manière générale, nous souhaitons que les responsables de l'application du droit - juges, administration - réalisent l'égalité des sexes devant la loi autant que possible sans recourir à de nouvelles dispositions.

La votation fédérale du 14 juin 1981 constitue assurément un tournant en matière d'égalité des droits entre l'homme et la femme, et notre intention est de nous engager dans sa mise en pratique avec détermination, pour en réaliser les effets non seulement dans la conscience de l'opinion, mais aussi sur le plan du droit. A cet égard, nous partons du principe qu'égalité ne signifie pas nivellation. Nous entendons favoriser, entre l'homme et la femme, des relations de partenaires, ce qui n'est possible qu'en renonçant à ce qu'il est convenu d'appeler les comportements sexistes, en évitant les polarisations qui nous ont si longtemps marqués dans ce domaine, en ne considérant que les particularités et les inclinations de l'individu.

\* \* \*

Pour nous, radicaux, il existe des "questions féminines". Nous entendons par là des questions qui concernent les femmes différemment, ou plus fortement que les hommes. La question féminine se pose à propos de l'ensemble des problèmes concernant notre société. Comme je l'ai déjà relevé, égalité ne signifie pas pour nous nivellation. Mais si nous nous opposons à toute idée de subordination, nous reconnaissons l'existence de différences. Il y a naturellement des tâches que l'homme est le mieux apte à remplir, et d'autres dans l'accomplissement desquelles la femme rencontre moins de peine. Dans ce sens, la poli-

tique radicale ne s'oppose pas aux formes traditionnelles de la vie féminine, attribuant le poids principal aux activités de la mère de famille et de la maîtresse de maison, pas plus que nous ne refusons les nouvelles formes de cette vie. Encore une fois, ce sont les possibilités de choix et d'épanouissement qui comptent pour nous. Toujours au nom des idéaux radicaux, nous combattons tous ceux dont les efforts s'exercent au détriment d'un développement harmonieux de la politique de société. Celle-ci ne saurait se confondre avec des modifications de notre système politique conçues pour se substituer aux valeurs que nous défendons.

\* \* \*

Le thème de la femme et du radicalisme a été traité ces dernières semaines et ces derniers mois de multiples façons dans les media. Il a été beaucoup question de certaines "affaires". Je n'entends pas cacher ici que des malentendus se sont produits au sein de notre parti.

Qu'il s'agisse d'hommes ou de femmes, les radicaux sont des individualistes. Le point de vue de l'individu parvient mieux à s'exprimer, parfois, que la volonté du groupe. Personne, homme ou femme, n'est soumis chez nous à un dogme inflexible. C'est par cela que notre parti diffère des autres. Mais cela a aussi pour effet que les confrontations internes sont menées de façon plus ouverte et plus courageuse. Cela conduit à des divergences d'opinion, à des points de vue différents. Cependant, la tolérance figure également parmi les principes radicaux, en particulier la tolérance à l'égard de ceux qui professent des opinions que nous ne partageons pas. Il ne faut pas pour autant que toutes les prises de position puissent être considérées

comme acceptables. Et lorsque des décisions sont prises à la majorité, par exemple lors de la désignation de candidats, la règle veut que la volonté démocratiquement exprimée soit respectée. Celui qui n'accepte pas la volonté de la majorité porte atteinte au principe de la tolérance, et se trouve donc en contradiction avec un élément fondamental de notre manière de voir.

\* \* \*

A l'époque, nous avons soutenu de toutes nos forces le droit de vote et d'éligibilité des femmes. Rien n'a changé depuis dans cette attitude, comme le confirme la présence dans les rangs du PRD de nombreuses femmes engagées politiquement, aux côtés des représentants masculins. Aujourd'hui comme demain, notre façon d'agir reste caractérisée par la recherche de solutions modernes et harmonieuses.

Permettez-moi de conclure en remerciant publiquement les membres du groupe de travail "Femme et politique" pour leur fructueuse activité, et de souhaiter que leur rapport trouve la large audience qu'il mérite.

-----

7.7.83.

PRD suisse

Conférence de presse du 8 juillet 1983

## PARTI RADICAL ET POLITIQUE FEMININE

par Geneviève Aubry, Conseillère nationale, Tavannes

La nécessité, pour les femmes, d'avoir aujourd'hui leur mot à dire dans la politique, n'est plus à démontrer. L'intérêt de la situation tient au fait non qu'elles sont devenues des partenaires à part entière, mais que d'une certaine manière leur approche de la politique, la vue qu'elles en ont, sont différentes.

Cet aspect particulier est apparu également à l'occasion des études effectuées par le groupe de travail "Femme et politique" du Parti radical-démocratique suisse (PRD). Les problèmes que ce groupe s'est attaché à élucider sont ceux qui touchent plus spécifiquement les femmes, de près ou de loin, et qui doivent être précisément résolus par elles. Les solutions proposées ont en outre ceci de particulier qu'elles ont été conçues par des femmes venues des quatre parties de la Suisse, avec tout ce que la diversité de notre pays peut apporter d'enrichissant.

Radicales, les membres du groupe ont voulu placer au premier plan de leurs préoccupations le principe selon lequel il importe d'affirmer dans la société actuelle les valeurs qui font la dignité de l'être humain et garantissent sa liberté. Dans le domaine de la politique féminine, elles ont appliqué ce principe en fonction de leur expérience pratique, et souhaitent avoir ainsi donné à la pensée radicale une dimension supplémentaire, à la fois nouvelle

et utile. Dans l'ensemble, les femmes radicales, comme les autres, ont quelque chose à dire, elles ont des demandes à formuler, mais elles entendent aussi apporter leur contribution à la vie de la cité. On ne peut prétendre vivre dans une société en lui demandant tout, et sans rien lui offrir...

Ceci nous amène à l'idée de l'intégration des femmes dans la société à laquelle elles souhaitent fournir leur apport. Reconnaissions-le: c'est d'intégration que nous devons oser parler, si nous voulons atteindre les buts qui sont les nôtres. Le problème est celui d'un choix à effectuer dans sa propre vie, selon ses goûts et ses capacités, avec toutes les différences qu'il y a de l'une à l'autre d'entre nous, sur de tels plans. Nous devons tenir compte de cette diversité initiale, indépendamment de l'égalité des droits politiques et juridiques désormais proclamée, comme de l'égalité des devoirs qu'implique l'égalité des droits. Toutes les inégalités n'ont pas encore disparu depuis le 14 juin 1981, elles ne seront pas toujours effacées en faveur des femmes, et nous en sommes conscientes. Le groupe de travail insiste, lui, sur l'égalité dans la responsabilité, sur l'égalité des chances - cela va de soi - et sur l'égalité dans la vie économique et sociale. A nos yeux, il ne devrait plus exister de métier auquel la femme ne peut avoir accès, à l'exception de ceux pour quoi seule compte une force physique particulière.

L'égalité, nous la voulons, mais pas au détriment du milieu familial, et nous encourageons les formes de travail individuel permettant aux parents de remplir leur rôle d'éducateurs et d'exercer les responsabilités qui s'y attachent. Dans un contexte proche, l'intégration est aussi la réinsertion dans l'économie de la femme qui s'est consacrée à son foyer et à ses enfants durant un certain nombre d'années, puis se retrouve à disposition de ses semblables. Favoriser les conditions de cette réintégration constitue un objectif particu-

lièrement important, tant il est vrai que la catégorie de femmes intéressées possède une expérience et un sens des responsabilités que n'ont pas encore atteint des personnes plus jeunes. Nous attirons l'attention sur le fait que l'âge ne doit pas représenter une limite en matière d'engagement professionnel.

Répétons-le pour conclure: selon l'avis du groupe de travail "Femme et politique", l'intégration de la femme ne saurait se réaliser sans que celle-ci prenne des responsabilités dans la société.

G. A.

FDP DER SCHWEIZ

Pressekonferenz vom 8. Juli 1983

Freisinnige Frauenpolitik

Von Dr. Regula Frei-Stolba, Vizepräsidentin  
FDP der Schweiz, Aarau

Das Papier zur freisinnigen Frauenpolitik ist in seinen Grundzügen vor einem Jahr in der Arbeitsgruppe "Frau und Politik" entworfen, zusammen mit Vertreterinnen der freisinnig-demokratischen Frauengruppen ausgearbeitet und von der Geschäftsleitung der FDP verabschiedet worden. Vorausgegangen sind zahlreiche informelle Gespräche unter freisinnigen Frauen, die ihrem Unbehagen gegenüber alten und neuen Schlagworten Ausdruck gaben und die eine freisinnige Standortbestimmung in diesem gesellschaftspolitisch wichtigen, Mann und Frau betreffenden Bereich wünschten.

Grundsätzliche Erwägungen zur Frauenpolitik heute

Eine Standortbestimmung über die heutige Lage der Frauenpolitik führt zweifellos zur Feststellung, dass mit der Einführung des Frauenstimmrechtes im Jahre 1971 und der Volksabstimmung von 1981 zwei wichtige allgemeine politische Anliegen verwirklicht worden sind. Dass mit diesen beiden Abstimmungen aber nicht alle sogenannten "Frauenfragen", nämlich Anpassungen verschiedener gesetzlicher Regelungen an den eingetretenen gesellschaftlichen Wandel, mit einem Schlag gelöst worden wäre, dürfte ebenfalls klar sein. Es ist also zu erwarten, dass diese Gesellschaftsfragen noch eine Zeitlang Thema der Innenpolitik bleiben werden.

Eine unvoreingenommene Betrachtung der heutigen Situation zeigt aber, dass von nun an die Frauenpolitik sehr viel differenzierter angegangen werden muss als bisher. Frauen sind unter sich nicht gleich, sollten aber gerade deswegen Verständnis für einander haben. Frauen sind im Gegensatz zu Männern sehr viel abhängiger von ihrem Zivilstand, vom Alter ihrer Kinder sowie von der Art ihrer häuslichen oder beruflichen Tätigkeit. Die freisinnige Frauenpolitik steht deshalb für die Vielfalt der Möglichkeiten im Leben der Frau ein, möchte sie besser berücksichtigt wissen und lehnt es folgerichtig ab, einseitige Lebensmodelle irgendwelcher Art zu propagieren.

Ein zweiter Aspekt berührt den Stellenwert der Frauenfragen. Allzulange hat man von Frauen - wie auch von Männerseite - diese Probleme zu isolieren versucht und dabei ausser acht gelassen, dass es Fragen sind, die die gesamte Gesellschaft betreffen. Eine zukunftsgerichtete Frauenpolitik, die das sich ergänzende, gleichberechtigte Nebeneinander und Miteinander von Frauen und Männern anstrebt, kann deshalb nicht ohne Rücksicht auf das Ganze geführt werden. Damit ist zugleich gesagt, dass Frauenpolitik in freisinniger Sicht nicht unter dem Gesichtspunkt des Feminismus und des Klassenkampfes zwischen Mann und Frau geführt wird, sondern im Geist der Zusammenarbeit und der gemeinsamen Verantwortung. Grundlage dazu ist die liberale Ueberzeugung, nach der jeder Mensch, Mann wie Frau, Anspruch auf gleiche Freiheit, gleiche Rechte vor dem Gesetz und gleiche Entfaltungsmöglichkeiten hat, aber auch aufgerufen ist, gleiche Verantwortung für das Ganze zu tragen.

Die Besinnung auf die freisinnigen Grundanliegen in der Gesellschaftspolitik führt zur dritten Feststellung. So wichtig Gesetze auch sind, so muss doch immer ein grösserer, nicht normierter Bereich bestehen bleiben, der dem einzelnen die Freiheit zur Gestaltung des eigenen Lebens lässt. Der Liberalismus bejaht den gesellschaftlichen Wandel, vertraut aber auf die Initiative und Kreativität des einzelnen und will möglichst wenig staatlich regeln. Noch vorhandene gesetzliche Barrieren sind abzubauen. Das Hauptgewicht liegt jetzt aber auf der persönlichen Haltung und Verantwortung, die insbesondere die Erziehung der nächsten Generation, unser aller Hauptaufgaben, prägen soll: Im Mittelpunkt aller Bemühungen muss immer der Mensch bleiben, der Gelegenheit haben soll, sich nach seiner Eignung zu entfalten, ohne dass die Geschlechtszugehörigkeit einen Einfluss hat. So ausgebildete Männer und Frauen werden in einer partnerschaftlich organisierten Gesellschaft die Probleme der Zukunft meistern können.

#### Stellungnahmen zu Sachfragen

In einem zweiten Teil werden Stellungnahmen zu verschiedenen aktuellen Sachfragen vorgelegt.

Die Stellungnahmen zum Ehe- und Bürgerrecht leiten sich aus dem Grundsatz der Gleichberechtigung und der gleichen Verantwortung von Mann und Frau ab. Im Steuerrecht wird am System der Familienbesteuerung festgehalten, sofern verschiedene notwendige Änderungen, wie vor allem die Einführung des Doppeltarifes in Bund und Kantonen, erfolgen.

Zur hängigen 10. AHV-Revision wird am Grundsatz des selbständigen Rentenanspruches der Frau festgehalten. Auch sollte das gleiche Rentenalter, schon aus Gründen der Gerechtigkeit, angestrebt werden, wobei jedoch auf die besondere Situation jener alleinstehenden Frauen aufmerksam gemacht wird, die dadurch benachteiligt würden. In der Krankenversicherung ist grundsätzlich die Prämiengleichheit von Mann und Frau ins Auge zu fassen. Oberstes Prinzip bei allen Postulaten im Bereich der Sozialversicherungen ist jedoch die wirtschaftlich Tragbarkeit. Da trotz Drängen der FDP nur ungenügendes Zahlenmaterial vorliegt, musste auf detailliertere Stellungnahmen verzichtet werden. Im Hinblick auf die berufliche Vorsorge wird eindringlich an die Frauen appelliert, das beim Ausscheiden aus dem Berufsleben ausbezahlte Pensionskassengeld im Sinne der zweiten Säule anzulegen, nicht zuletzt im Hinblick auf einen späteren Wiedereinkauf in eine Pensionskasse. Beim Mutterschutz setzt sich die FDP für eine Verstärkung des Kündigungsschutzes und eine Ausdehnung des Mutterschaftsurlaubes ein, lehnt den Elternurlaub jedoch ab. In Bezug auf den Schwangerschaftsabbruch steht das Bestreben nach einer Verbesserung der heutigen gesetzlichen Regelung und einer Liberalisierung des Schwangerschaftsabbruches an oberster Stelle. In der Revision des Sexualstrafrechtes werden Anpassungen an die veränderten Wertvorstellungen befürwortet, wobei aber extremen Forderungen nicht unterstützt werden. Ein wichtiges Sachkapitel ist der gesamte Bereich der Ausbildung. Die gleichen Ausbildungsgänge in der Schule müssen durch die Erziehung unterstützt und durch weitergehende Schulung der Frauen im Beruf gefördert werden. Um der besonderen Situation der verheirateten Frauen gerecht zu werden, wird auf die Teilzeitarbeit grosses Gewicht gelegt, ohne die Gefahren

dieser Arbeitsform zu erkennen. Bezüglich des Postulats des gleichen Lohnes für gleichwertige Arbeit, für welchen Grundsatz sich die FDP eingesetzt hat, sind nun die nötigen Schritte einzuleiten.

FDP DER SCHWEIZ

Pressekonferenz, 8. Juli 1983

Frauen in der Bundesversammlung

---

Nationalrat

FDP	8
SP	7
CVP	2
LdU	1
POCH	1
SVP	-
Lib.	-
EVP	-

Ständerat

SP	2
Lib.	1
CVP	1

(FDP stellte 1971 mit Lise Girardin, GE, die erste Ständerätin)

Frauen in den kantonalen Parlamenten

---

SP	83
FDP	67
CVP	63
POCH/PSA/PdA	23
Lib.	19
LdU	13
SVP	11
EVP	9
div.	9

Tendenz aufgrund der Wahlen im Frühling dieses Jahres in den Kantonen ZH, LU, BL, GR und TI: FDP +5, POCH +4, LdU +4, div. +1, SVP, Lib., EVP, CVP keine Veränderung, SP -5.